

L'EUTHANASIE ET LE SUICIDE ASSISTÉ

EXTENSION DE LA DATE FINALE DE REMISE DU RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Joan Neiman, présidente du comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et le suicide assisté, présente le rapport suivant:

Le jeudi 24 novembre 1994

Le comité sénatorial spécial sur l'euthanasie et le suicide assisté a l'honneur de présenter son

TROISIÈME RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat, le 23 février 1994, à examiner les questions juridiques, sociales et éthiques liées à l'euthanasie et au suicide assisté, demande respectueusement que la date de présentation de son rapport soit reportée du 15 décembre 1994 au 15 mars 1995, au plus tard.

Respectueusement soumis,

La présidente,
JOAN NEIMAN

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand étudierons-nous ce rapport?

(Sur la motion du sénateur Neiman, l'étude du projet de loi est inscrite à l'ordre de la prochaine séance du Sénat.)

[Plus tard]

PROJET DE LOI SUR LA SÛRETÉ DU TRANSPORT MARITIME

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable Donald H. Oliver, président du comité sénatorial permanent des transports et des communications, présente le rapport suivant:

Le jeudi 24 novembre 1994

Le comité sénatorial permanent des transports et des communications a l'honneur de présenter son

SEPTIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été déféré le projet de loi C-38, Loi concernant la sûreté du transport maritime, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 16 novembre 1994, étudié ledit projet de loi et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

Le président,
DONALD H. OLIVER, Q.C.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi une troisième fois?

(Sur la motion du sénateur Oliver, la troisième lecture du projet de loi est inscrite l'ordre de la prochaine séance.)

• (1500)

LES TRAVAUX DU SÉNAT

L'AJOURNEMENT

L'honorable William J. Petten (leader adjoint suppléant du gouvernement): Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'alinéa 59(1)h) du Règlement, je propose:

Que, lorsque le Sénat ajournera aujourd'hui, il demeure ajourné jusqu'à mardi prochain, le 29 novembre 1994, à 14 heures.

Honorables sénateurs, je vais vous donner une idée des mesures que nous espérons pouvoir étudier la semaine prochaine. Nous serons saisis du projet de loi C-48 aujourd'hui. La Chambre des communes examine actuellement le projet de loi C-57, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce. Je ne peux que répéter ce qu'ont dit mes collègues des deux côtés lorsqu'ils ont occupé le poste que j'occupe en ce moment: autant que nous sachions, nous devrions en être saisis au début de la semaine prochaine. Cependant, cela dépendra de nos collègues de l'autre endroit.

Nous devrions également être saisis du projet de loi C-55, établissant un organisme ayant compétence pour statuer sur les différends concernant les droits de surface au Yukon, et modifiant certaines lois en conséquence. En outre, plusieurs comités se réuniront la semaine prochaine, de sorte que nous siégerons la semaine prochaine, honorables sénateurs.

Son Honneur le Président: La permission est-elle accordée, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LE PROJET DE LOI SUR LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES

PREMIÈRE LECTURE

Son Honneur le Président annonce qu'il a reçu des Communes un message accompagné du projet de loi C-48, constituant le ministère des Ressources naturelles et modifiant certaines lois connexes.

(Le projet de loi est lu une la première fois.)

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous ce projet de loi une deuxième fois?

(Sur la motion du sénateur Petten, la deuxième lecture du projet de loi est inscrite à l'ordre du mardi 29 novembre 1994.)

LA LOI SUR LE PRIVILÈGE PARLEMENTAIRE

AVIS D'INTERPELLATION

L'honorable Anne C. Cools: Honorables sénateurs, je donne avis que mercredi prochain, le 30 novembre 1994, j'attirerai